

**Délibération portant approbation du renouvellement de l'adhésion
de l'Enssib au GIS Urfist**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Sur proposition de la Directrice.

Le conseil d'administration réuni le 14 septembre 2020 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le renouvellement de l'adhésion de l'Enssib au GIS Urfist**, annexé à la présente délibération.

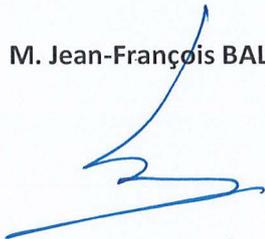
La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 14 septembre 2020

Le président du Conseil d'Administration

La directrice

M. Jean-François BALAUDÉ



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



**Renouvellement de l'adhésion de l'Enssib au GIS « Réseau URFIST »
pour une durée de quatre années à compter du 25 juillet 2020**

Le GIS « Réseau URFIST », créé en 2017, vise à structurer une activité de recherche ainsi qu'à développer des actions de formation et des innovations pédagogiques autour de thèmes relatifs à l'information scientifique et technique.

Il associe le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les établissements de rattachement des 7 Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et des établissements partenaires tels que les universités de Lille, de Nanterre, le CNAM et l'ENSSIB. L'Association du réseau des URFIST est également partenaire au GIS.

Ce GIS est présidé par Marc Bergère, professeur des universités, Vice-président chargé de la documentation et de la transition numérique à l'Université de Rennes 2. Jusqu'au 31 décembre 2020, l'établissement porteur du GIS est l'Université Côte d'Azur. A compter du 1^{er} janvier 2021, le GIS sera porté par l'Université de Strasbourg.

En tant que signataire de la convention d'adhésion du 24 juillet 2017, l'Enssib est partenaire du GIS depuis la création de celui-ci et siège au conseil des partenaires du GIS. Cette participation est soumise au versement d'une cotisation d'un montant fixé annuellement au moment du vote du budget, contribution pour l'instant fixée à 1 500€.

Le présent avenant à la convention constitutive du GIS « Réseau URFIST » résulte des échanges entre les services du ministère et les partenaires au GIS. Il renouvelle la convention constitutive pour une période de quatre ans et organise notamment le changement d'établissement porteur qui interviendra en fin d'année 2020. L'Enssib souhaite maintenir, voire renforcer, sa participation à ce réseau de mutualisation en matière d'information scientifique et technique.

Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 14 septembre 2020.